

# Compte rendu de la séance du 19 février 2021

Département de la Marne

République Française

COMMUNE DE MAREUIL EN BRIE

---

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	<u>Séance du 19 février 2021</u> L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 19 février 2021, s'est réunie sous la présidence de José MIGUEL
<u>Présents :</u> 9	<u>Sont présents:</u> José MIGUEL, Laurence LORIN, Maxime PERCHAT, Alexandre TISSIER, Stéphanie ROCHETTE, Josselin ALIZARD, Olga KUZMA, Monique PARIS, Jean-Yves ENFERT
<u>Votants:</u> 11	<u>Représentés:</u> Aurélie LEGRAND par Laurence LORIN, Serge GALLOIS par Maxime PERCHAT
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Laurence LORIN

---

## Ordre du jour:

1. Approbation du procès-Verbal de la dernière réunion du vendredi 15 janvier 2021
2. Renouvellement contrat de Monsieur Emmanuel BOUDIN
3. Affouages 2021
4. Déclaration d'intention d'aliéner - cadastre AA53
5. Questions diverses

## Délibérations du conseil:

### Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du vendredi 15 janvier 2021

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal du conseil du vendredi 15 janvier 2021.

### RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MONSIEUR EMMANUEL BOUDIN. (2021\_06)

Le Contrat à durée déterminée de travailleur handicapé de M. Emmanuel BOUDIN se finit le 22 mars 2021.

La commune a la possibilité de :

- ne pas faire suite à ce contrat. Il faudra le justifier et saisir la Commission Administratives Paritaires du Centre de Gestion de la Marne.
- Renouveler le contrat d'un an en tant que travailleur handicapé. Il faudra également le justifier et saisir la Commission Administratives Paritaires du Centre de Gestion de la Marne.
- Procéder à l'Arrêté de titularisation en tant que travailleur handicapé. Ensuite la Commune percevra une aide de la FIPHFP de 4 000.00 €

Le Conseil décide :

De renouveler le contrat d'un an en tant que travailleur handicapé par 10 voix Pour et 1 Abstention

### DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER CADASTRE AA 53 (2021\_07)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas préempter pour cette parcelle :

DIA du 03 février 2021 concernant les parcelles AA 53 rue Beauregard "LE VILLAGE"

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

### AFFOUAGES 2021

Les affouages seront autorisés sous réserve de l'étude de disponibilité (bois disponible)

## DELIBERATION CONSTITUTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS (2021\_08)

Le maire informe l'assemblée qu'une convention de servitude a été conclue avec ENEDIS pour le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée de la manière suivante :

Une parcelle en nature de sol située à MAREUIL EN BRIE (51270), cadastrée de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	AA	12	LE VILLAGE	03 a 49 ca
Contenance totale				03 a 49 ca

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- entérine la convention de servitude conclue avec ENEDIS,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au profit de tout clerc ou collaborateur de l'étude de Maître Emmanuel ROGE, notaire à GUEUX, Marne, pour représenter la commune, signer tous documents relatifs à la servitude ci-dessus et ses suites.

## Renouvellement outils et matériaux ateliers des agents communaux (2021\_09)

Monsieur Alexandre TISSIER rapporte au Conseil Municipal l'état du matériel de l'atelier technique.

Le nettoyeur haute pression et le taille-haie sont soit à réparer, soit à changer :

Matériel	Montant réparation HT	Montant à l'achat HT
Nettoyeur haute pression	177.00 €	269.00 €
Taille-haie	222.00 €	232.50 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Alexandre TISSIER, qui ne prend pas part au vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de racheter un nettoyeur haute pression et un taille-haie pour un montant HT de 501.50 €  
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents référents à ce dossier.

### Questions diverses

- **Convention SAS Bioénergie de l'étang** : Le Conseil municipal doit établir une convention avec la SAS Bioénergie de l'étang sur une durée de 15 ans pour compenser les dégradations de voiries.
- **Tondeuse autoportée** : Une étude est prévue pour l'achat d'une tondeuse autoportée.

Madame Monique PARIS quitte le Conseil à 20h55

- **City-Stade** : Madame Stéphanie ROCHETTE rapporte au conseil municipal un devis de la Société I.M.A.J. pour le City-Stade pour un montant de 28 140.00 € HT, avec 2 options :
  - \* Gazon synthétique : 6 900.00 € HT
  - \* Thermo laquage de l'acier en magnelis : 3 000.00 € HT
- **Document unique** : Le document unique est prévu avec le Centre de Gestion de la Marne
- **Location logements communaux** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement communal est loué à partir du 15 mars 2021.

Fin de séance à 21h30